

## **MON DISCOURS LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 8 EME REUNION DU CLCCG**

**Mesdames et Messieurs,**

**Je suis très heureuse de vous recevoir en Côte d'Ivoire, à l'occasion de cette 8ème réunion annuelle du groupe de coordination des actions de lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture.**

**Cette importante rencontre se tient pour la première fois en dehors des Etats-Unis, et je voudrais à cet effet, remercier chaleureusement les gouvernements des Etats-Unis et du Ghana, pour avoir répondu à mon invitation de la tenir à Abidjan.**

**Je souhaiterais à présent, adresser mes salutations à la délégation des Etats-Unis d'Amérique avec à sa tête, Madame Martha NEWTON, Sous-secrétaire adjointe aux affaires internationales ; ainsi qu'à Monsieur Kevin WILLCUTTS et à Monsieur John UNDERDAL PIERCE, venus spécialement de Washington pour l'occasion.**

**J'adresse également mes salutations à l'Honorable Ignatius Baffour AWUAH, Ministre de l'Emploi et du Travail du Ghana, ainsi qu'aux membres de la délégation qui l'accompagnent. Je les remercie pour leur présence effective à cette réunion de haut niveau.**

**Je tiens à présent, à saluer Monsieur ABINAN Kouakou Pascal, Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale ; ainsi que Madame BAKAYOKO Ly Ramata, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, respectivement Président et Vice-Présidente du Comité Interministériel de lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire.**

**Je voudrais aussi saluer Monsieur le Gouverneur du District d'Abidjan, toutes les personnalités présentes, ainsi que toutes les autorités administratives et politiques qui sont à nos côtés ce matin.**

**Je salue avec eux, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et membres des missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire, ainsi que les représentants des agences du Système des Nations Unies, et des Organisations Internationales présentes dans notre pays.**

**Mes salutations vont également, à Monsieur Yves Brahima KONE, Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ; ainsi qu'à Monsieur Tim McCOY, Vice-Président de la World Cocoa Fondation,**

et à tous les **représentants de l'industrie internationale du cacao et du chocolat**, qui nous apportent une aide précieuse dans l'éradication du travail des enfants.

J'associe à ces salutations, les **membres des Organisations de la société civile**, ainsi que les **représentants des coopératives de producteurs de cacao**, dont la présence à cette rencontre est le signe d'une réelle implication des communautés, dans les actions de lutte contre la traite, l'exploitation et les pires formes de travail des enfants.

Je salue enfin, **nos chefs traditionnels et religieux**, qui nous entourent de leurs bénédictions et de leurs prières.

Merci à tous, d'avoir répondu favorablement à notre invitation.

**Mesdames et Messieurs,**

Cette 8ème réunion annuelle du CLCCG est organisée cette année autour du thème : « **Accélérer le rythme des progrès d'ici à 2020 et au-delà : Intensifier les bonnes pratiques pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana** ».

En effet, cette rencontre répond véritablement à la mission prioritaire du CLCCG, qui est de **promouvoir une coordination plus efficace des actions de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la chaîne de production du cacao**, et de **mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés**.

Elle nous offre aussi l'opportunité de renouveler notre engagement pour l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la production du cacao,

et constitue un cadre formel de collaboration et d'échange entre les différentes parties prenantes.

**Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez certainement, les données mondiales de 2016, publiées par l'OIT sur la question du travail des enfants et de l'esclavage moderne, indiquent que **près de 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints au travail des enfants dans le monde**.

**Et plus de 72 millions d'entre eux, se trouvent en Afrique subsaharienne, ce qui signifie qu'en Afrique, un enfant sur cinq est contraint au travail des enfants.**

Par ailleurs, **parmi ces 72 millions d'enfants astreints au travail des enfants en Afrique subsaharienne, plus de 85% travaillent dans l'agriculture.**

C'est dans ce contexte, que le **Président de la République Alassane OUATTARA**, dès son accession à la Magistrature Suprême, a créé en 2011 **deux comités pour lutter plus efficacement contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire**.

Il s'agit du **Comité National de Surveillance (CNS)**, et du **Comité Interministériel (CIM)** de lutte contre la traite, l'exploitation et les pires formes de travail des enfants.

Connaissant mon attachement à la cause des enfants, le Président de la République m'a demandé de présider le **CNS**, qui est **composé de personnalités, ainsi que d'organisations nationales et internationales** qui toutes luttent pour la protection des enfants.

Le **CIM** quant à lui, est présidé par le **Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale**, et est **composé de tous les Ministères** impliqués sur cette problématique.

Au travers de ces deux comités, nous avons **élaboré et suivi deux plans d'actions (2012-2014 et 2015-2017)** de lutte contre la traite, l'exploitation et les pires formes de travail des enfants, dans tous les secteurs d'activités économiques de notre pays.

Conformément à ces plans stratégiques, nous avons mené **de nombreuses actions dans les domaines de la prévention, de la protection et de la répression**, en vue de lutter efficacement contre ce phénomène.

**Premièrement, dans le domaine de la prévention par exemple**, nous avons mené **des campagnes de communication, d'information et de sensibilisation des populations** à l'échelle nationale.

Ces campagnes grand public ont porté leurs fruits puisqu'aujourd'hui, nos populations et plus particulièrement nos producteurs, savent ce qu'est le **travail des enfants**, et connaissent les pratiques qui sont interdites et punies par la loi ivoirienne.

Nous avons également **formé les intervenants de la chaîne de remédiation**, afin que ceux-ci puissent intervenir efficacement dans la lutte contre le travail des enfants sur le terrain, tels que les préfets, les magistrats, les inspecteurs du travail, les assistants sociaux, les journalistes et les forces de l'ordre... qui ont suivi des séminaires à cet effet.

**Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a rendu l'école obligatoire** depuis septembre 2015, ce qui oblige les parents à scolariser tous les enfants de 6 à 16 ans. Ce n'était pas le cas auparavant.

Dans ce cadre, le Gouvernement et ses partenaires ont **construit des milliers de salles de classe et des infrastructures scolaires**, afin d'assurer la

scolarisation de tous les enfants de notre pays. Cette mesure était très importante, car pour nous, **un enfant à l'école est un enfant protégé de la menace de l'exploitation.**

A l'échelle sous régionale, nous avons **renforcé la coopération bilatérale avec les pays frontaliers, pour lutter en amont contre la traite transfrontalière des enfants.**

Cela c'est réalisé à travers la signature **d'accords bilatéraux avec les Premières Dames du Mali, du Burkina Faso et du Ghana.**

Dans ce même cadre, en octobre 2017, nous avons initié et organisé la **Conférence des Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel à Abidjan, qui a réuni 17 pays.**

Cette conférence nous a permis d'unir nos forces, afin de lutter plus efficacement contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans nos pays respectifs.

Au terme de cette réunion, **les Premières Dames ont signé une Déclaration d'engagement en faveur de la lutte contre le travail des enfants.** A cet effet, nous avons pris la décision de nous retrouver régulièrement autour de ce sujet.

**Deuxièmement, dans le domaine de la protection de l'enfant,** des actions de prise en charge des enfants victimes sont menées par le Ministère de l'enfant, avec le soutien actif des ONG et partenaires.

Par ailleurs, **la Fondation Children of Africa** que je préside, a pris l'initiative de **construire trois maisons d'accueil grâce au financement de nos généreux donateurs,** afin de prendre en charge les enfants victimes d'exploitation.

Et vous avez pu voir sur le film projeté que **la première d'entre elles, construite à Soubré en zone cacaoyère, a été inaugurée le 7 juin 2018.** Les deux autres sont en cours de construction.

Cette initiative de la Fondation Children of Africa, permettra de combler le déficit structurel en matière de prise en charge des enfants victimes. Elle permettra également, de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques des enfants en situation d'urgence.

**Troisièmement, dans le domaine de la répression, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une loi spécifique portant sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants.**

Celle-ci a déjà permis de condamner 93 auteurs de traite et d'exploitation d'enfants, et également de secourir 83 000 enfants victimes.

Ces interpellations ont été rendues possibles grâce à l'action quotidienne de la Police spéciale, chargée de la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants, et les opérations réalisées dans les zones à risque en partenariat avec Interpol. Je voudrais d'ailleurs les féliciter et les applaudir bien fort.

Enfin, nous avons entrepris de nombreuses démarches à Genève et à Washington concernant **les critères de dénombrement et de catégorisation des enfants travailleurs.**

Au terme de ces discussions avec l'OIT et les partenaires, la Côte d'Ivoire a adopté en juin 2017, **une liste de travaux légers dits socialisants, autorisés aux enfants dont l'âge est compris entre 13 et 16 ans ; et une autre de travaux dangereux interdits aux enfants.**

En effet, ces dispositions permettront **d'éviter tout amalgame entre les enfants des paysans, qui en dehors des heures d'école, apprennent auprès de leurs parents à pratiquer le métier de ceux-ci; et les enfants qui sont réellement victimes de traite et d'exploitation.**

Cette avancée permettra d'adapter les critères de dénombrement et de catégorisation des enfants travailleurs, aux réalités socioéconomiques du terrain, et d'obtenir l'adhésion des populations à cette lutte.

Grâce à ce travail préalable, **les indicateurs de mesure utilisés pour les prochaines enquêtes sur le travail des enfants dans la production du cacao,** seront beaucoup plus pertinents, et adaptés à la situation réelle des producteurs et de leurs enfants.

La détermination de ces nouveaux indicateurs pour mesurer le travail des enfants est en cours de réalisation à travers une collaboration technique entre le Département du Travail des Etats-Unis d'Amérique, le BIT, l'Institut National de Statistiques de Côte d'Ivoire et l'Institut de recherche NORC de Chicago.

**Mesdames et Messieurs,**

**« Eliminer le travail des enfants »** de la chaîne de production du cacao dans nos pays, n'est ni un slogan, ni une simple déclaration de principe. **Il s'agit d'une responsabilité collective qui requiert un engagement fort et la détermination de tous les acteurs impliqués.**

Le double objectif recherché est tout d'abord **de garantir la durabilité de notre économie cacaoyère,** mais surtout **de protéger nos enfants et leur assurer un avenir meilleur.**

Pour cela, il nous faudra **rechercher et développer de nouveaux partenariats en vue d'étendre nos actions à l'échelle nationale et sous régionale.**

A ce stade de mon propos, je voudrais remercier le Département du travail américain, le Conseil du Café-Cacao, ainsi que les entreprises NESTLE, BARRY CALLEBAUT, MARS, MONDELEZ, CARGIL, OLAM, ECOM, TOUTON, CEMOI, HERSHEY, TONY'S, TWININGS et SUCDEN, pour leur action en faveur de la lutte contre le travail des enfants et de l'amélioration des conditions de vie de nos parents paysans.

Je salue aussi nos partenaires, que sont le BIT, l'UNICEF, la Fondation ICI, Save the Children, la World Cocoa Foundation, la Fondation Jacobs et bien d'autres, pour les initiatives et les projets mis en œuvres afin d'arriver à éradiquer ce phénomène dans nos pays.

C'est grâce à l'implication et aux efforts de tous, que nous parvenons à faire bouger les lignes dans ce combat pour la protection de nos enfants.

**Mesdames et Messieurs,**

Je terminerai en émettant le vœu que les travaux que mèneront nos experts durant ces deux jours, contribueront à apporter des solutions précises aux défis que nous devons encore relever, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants dans nos pays.

Sur ces mots, je déclare ouverte la 8ème réunion annuelle du groupe de coordination des actions de lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture.

Je vous souhaite à tous et à toutes de très bons panels.

**Je vous remercie.**